

rends donc compte, pour ma part, qu'en votant en faveur de cet instrument de paix, je me trouverai peut-être à voter pour le service militaire universel en temps de paix et pour le service obligatoire en temps de guerre. Toutefois,—et ceci constitue l'élément principal de mon discours,—si jamais des obligations militaires d'une telle portée sont imposées à la nation, il faudra que le système proposé soit à la fois pratique et efficace. Il devra comporter en temps de guerre l'exemption de certaines classes de citoyens, comme ce fut le cas pendant la dernière guerre. Les ouvriers industriels essentiels et les cultivateurs devront être entièrement exemptés, sans qu'il leur soit nécessaire de remplir des formalités compliquées.

Le futur programme d'entraînement militaire du temps de paix devrait être combiné avec un programme d'aptitude physique. Il y a dans nos statuts une loi (7 Georges VI, chapitre 29, 1943) qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 1943 et qui est intitulée "Loi établissant un Conseil national en vue de développer l'aptitude physique".

Le ministre de la Santé et du bien-être social (M. Claxton) est présentement chargé de l'application de cette loi, où il est stipulé que :

Les provinces peuvent, sous le régime de la présente loi, conclure des ententes avec le Conseil et recevoir une aide financière du gouvernement fédéral.

La première réunion du Conseil national a eu lieu à Ottawa les 23 et 24 mai 1944. Des représentants de toutes les provinces ont exposé leurs vues.

Pendant cette dernière guerre, nous avons été surpris du nombre considérable de recrues qui ont été rejetées pour des motifs d'inaptitude physique. Dans leurs remarques, les représentants des provinces ont fait ressortir cette situation alarmante; ils ont reconnu qu'un vaste programme coordonné d'aptitude physique serait grandement avantageux pour notre pays, en temps de guerre comme en temps de paix. M. J. Matheson, de la Colombie-Britannique, a déclaré :

La loi sur l'aptitude physique nationale vient au moment opportun. Le niveau d'aptitude physique, au début de la guerre, était bas au point d'en être alarmant; on a manifestement lieu de croire qu'il est encore plus bas à l'heure actuelle; les maladies de l'adolescence sont de plus en plus fréquentes et les gens s'inquiètent grandement et avec raison de l'avenir de la génération qui grandit.

A la même réunion, le major A. A. Burrige, d'Ontario, disait au début de ses remarques :

Le problème que le conseil (le Conseil national de l'aptitude physique) a à résoudre est celui d'assurer à notre population l'aptitude physique. Le but ultime est d'atteindre tous les citoyens. Le but immédiat se ramène à trois points: premièrement, préparer pour nos for-

[M. Beaudoin.]

ces armées des candidats éventuels dont la formation physique soit telle qu'il devienne possible de réduire sensiblement le temps consacré à l'entraînement dans les services armés.

Le docteur Jules Gilbert, de la province de Québec, est de tous les représentants celui qui a le mieux contribué à démontrer l'utilité d'un programme d'aptitude physique pour la préparation des citoyens aux devoirs militaires. Voici un passage de son discours :

A deux reprises dans l'espace d'une vie humaine, la guerre a montré que la santé et l'aptitude physique exercent une influence vitale sur le capital humain. Nous avons été consternés de constater que du tiers à la moitié des hommes mobilisables étaient inaptes pour tout genre de service militaire et rejetés à cause de déficiences mentales ou physiques, ou de manque d'instruction. Parmi ceux qui ont été acceptés, plusieurs n'étaient pas préparés aux rigueurs de la vie militaire, et il a fallu plusieurs mois pour que leur état physique devint satisfaisant. Cette perte de temps serait évitable. Par ailleurs, certaines autorités soutiennent que tout jeune homme en bonne santé qui a été soumis à un programme méthodique d'éducation physique peut, dans l'espace de deux ou trois mois, devenir apte au combat. Tout homme qui s'enrôle a besoin de quelques mois de formation technique avant d'être envoyé sur la ligne de feu, et il est possible durant cette période de combiner la formation physique avec l'instruction militaire.

Les autorités en matière d'hygiène physique au Canada reconnaissent qu'un programme d'aptitude physique non seulement aiderait notre population à améliorer sa santé,—amélioration qui s'impose quand nous constatons que chez nous 36 p. 100 de nos gens meurent avant l'âge de cinquante ans,—mais contribuerait encore à abréger la période de formation militaire. On constate la même chose aux Etats-Unis. Les statistiques démontrent qu'environ la moitié des recrues ne sont pas acceptées pour le service militaire régulier dans l'armée américaine. Neuf volontaires sur dix, soit environ les neuf dixièmes de ceux qui ont voulu servir dans le corps d'aviation américain, furent rejetés à la suite de l'examen médical. Trois sur sept des hommes libérés de l'armée américaine en 1939 pour incapacité physique souffraient de maladies mentales.

Une résolution adoptée par le Congrès national de la Légion américaine à Boston, en septembre 1940, mentionnait que plus du quart des hommes appelés au service étaient inaptes; en conséquence, le Congrès national adoptait la résolution suivante :

Les délégués au congrès de 1940 de la Légion américaine sont d'avis qu'un programme plus intense de récréation et d'entraînement physique pour les jeunes Américains bénéficierait grandement à la nation et aux personnes intéressées.

Dans les rapports de la santé publique du 27 septembre 1940, nous relevons ce qui suit :